



# EVOLUTION DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

## Contexte

Depuis plus de deux ans maintenant, les textes se succèdent accordant des droits supplémentaires aux travailleurs d'ESAT. Après la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) du 21 février 2022, complétée par son décret du 13 décembre 2022 mettant en place un parcours renforcé en emploi, la possibilité pour les travailleurs d'ESAT, de travailler simultanément et à temps partiel dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée ou d'exercer une activité professionnelle indépendante, et assouplissant la définition des travailleurs pouvant être accueillis en ESAT, la loi Plein Emploi du 18 décembre 2023 a enrichi le dispositif en accordant de nouveaux droits aux travailleurs d'ESAT et en rendant obligatoire à compter du 1er juillet 2024 la complémentaire santé.

## Objectifs / Compétences visées

- Acquérir les connaissances relatives aux droits des travailleurs handicapés en ESAT
- Appréhender la logique initiée par les textes législatifs et réglementaires venus préciser les contours des droits des travailleurs handicapés en ESAT
- Comparer les droits et obligations présentés au cours de la formation avec les pratiques du terrain

## Contenu

- Les droits individuels de travailleurs d'ESAT
  - les congés payés
  - les congés pour événements familiaux
  - le travail du dimanche et des jours fériés
- Les droits collectifs des travailleurs d'ESAT
  - l'élection de délégués des travailleurs d'ESAT
  - la mise en place d'une instance mixte représentants d'usagers et représentants de salariés
- L'obligation de mettre en place une complémentaire santé obligatoire
- Les autres droits

### Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

### Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

### Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 930€/j. / 1130€/j. [Non-adhérent] hors frais annexes

### Public

Dirigeants, managers, responsables RH, moniteurs d'ateliers

Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et méthodologiques. Support remis aux participants.

### Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

### Intervenant.e(s)

Laëtitia COURTIN, conseillère technique Droit social/RH/QVCT à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

